



DATE DE CONVOCATION
21 Août 2020

L'an deux mil vingt, le **vingt-huit août** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : MM. Patrice ESPINOSA (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), Gilles BRACHOTTE, Jean-Pierre COLOMBERT, Vincent CROUZIER, Vincent DANCOURT, Mmes Nathalie SEGUIN, Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mmes Anne-Sophie BOISSON, Sylvie CHASTRUSSE, Pascale CHERVET, MM. Daniel CHETTA, Dominique CHOPPIN, Mmes Carole CLAUDEL-SALOMON, Maité COUBAT, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, MM. Jean-Marc FRELIH, Olivier GAUTHRON, Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, MM. Dominique JANIN, Jean-Luc MAHIEU, Martial MATHIRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), Paul MURANO, Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, MM. Emmanuel PONTILLOT, Jérôme THEVENEAU, Claude VERDREAU.

Étaient excusés : MM. François BIGEARD, Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mmes Rolande Andrée CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), Isabelle DELABAYS (suppléante de M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Francine COTTIN (suppléante de M. Gilles BRACHOTTE), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Céline EUDES (suppléante de M. Patrice ESPINOSA), MM. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Pascal GALAND (suppléant de M. Jean-Pierre COLOMBERT), Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. André LONCHAMP (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), MM. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Bernard SOUBEYRAND (suppléant de M. Jean-Luc MAHIEU), Mme Marie-José TROUSSEL (suppléante de M. Vincent CROUZIER), Mme Laurence VIENNET (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique

28/08/2020/40

NOMBRE DES MEMBRES	
EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	33
VOTANTS :	35

Objet : Délégation du Conseil Communautaire au Président concernant le remboursement d'avances de participations

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5211-10,

VU la délibération n°09/07/2020/01, en date du 09/07/2020, portant élection de la Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ;

CONSIDÉRANT :

- Qu'il est de l'intérêt de rembourser tous les participants, sans en attendre leur demande, dès lors que l'annulation est du fait de la Collectivité,
- Qu'il est de l'intérêt de rembourser les participants demandeurs dès lors que l'annulation est de leur fait,
- Qu'il y a lieu de faciliter le fonctionnement de l'administration intercommunale,
- Que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,
- Que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte de ses attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

DÉPARTEMENT de la Côte d'Or

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le

SLOR

ID : 021-200000925-20200916-20_08_28_40-DE

- **AUTORISE** le remboursement d'avances de participations à des activités, réalisées par les services de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, et annulées du fait de la Collectivité, ou en raison de circonstances exceptionnelles auxquelles les administré-e-s peuvent être confronté-e-s (Maladie ou blessure grave inattendue, décès, obligation officielle...),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 14 septembre 2020

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER